



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 30 mai 2022

Plan de résilience : Dispositif exceptionnel de prise en charge des surcoûts d'alimentation animale des exploitations agricoles et piscicoles d'élevage

Le conflit Russo-Ukrainien entraîne des perturbations fortes d'approvisionnement, tant en termes de flux que de prix. Les prix des matières premières agricoles, notamment les céréales et les protéines végétales, ont fortement augmenté.

Pour absorber une partie des hausses des coûts de l'alimentation animale, en attendant que la répercussion amont-aval de ces hausses soit effective, conformément aux dispositions nouvelles de la loi EGALIM 2, le Gouvernement met en place une aide pour les éleveurs fortement impactés.

Ce dispositif, dont l'enveloppe allouée est de 308,5 millions d'euros au niveau national, vise à compenser les surcoûts sur une durée de 4 mois (du 16 mars au 15 juillet 2022).

Les demandes d'aide peuvent être déposées jusqu'au **vendredi 17 juin 14h**.

Elles sont à réaliser en ligne sur le site **la plate-forme d'acquisition des données (« PAD ») de FranceAgriMer**, accessible à partir du site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-resilience/Alimentation-animale-eleveurs>

Bureau Communication Interministérielle
Tél : [05.49.08.68.02 ou 68.01]
Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

